

FINANCES : LE BUDGET PRIMITIF 2023

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ DANS UNE CONJONCTURE CONTRAINTÉ ET INCERTAINE
LES ÉLUS ONT VOTÉ LE BUDGET PRIMITIF 2023 LE 28 MARS DERNIER.

Un budget équilibré sans augmentation du taux d'imposition qui se décompose en section de fonctionnement pour un montant de 1 108 550€, en augmentation de 4,19 % par rapport au budget primitif 2022 et en section d'investissement à 885 907€, en diminution de 2,78%.

En dépenses de fonctionnement, le contexte économique impacte notre budget. Les charges à caractère général progressent de 9,72%. La commune subit, comme chacun d'entre vous, les augmentations du coût de l'énergie, des combustibles et des assurances, le matériel roulant nécessite un entretien régulier (avec un impact financier non négligeable) pour assurer les missions confiées aux agents. Les charges de personnel sont en hausse de 13,95 % ; la création d'un poste de responsable des services techniques à compter du 1er juin prochain et l'embauche d'une responsable périscolaire courant 2022 en est la principale cause. Ces deux postes ont été identifiés comme important par le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour assurer une meilleure organisation des deux services. Sur le périscolaire, après plusieurs

mois d'exercice nous sommes satisfaits de cette nouvelle organisation ; nul doute qu'il en sera de même au service technique, le temps nous le dira. En recettes de fonctionnement, si les impôts et taxes augmentent de 7 % du fait de la revalorisation des valeurs locatives par l'État (soit 388 572 €), la Dotation Globale de Fonctionnement quant à elle, versée par l'État, est stable (156 470 €).

En investissement, les dépenses concernent, entre autres, le remboursement d'emprunt (capital) pour 90 000 €. À noter que notre ratio de désendettement est de 4,52 années. Ce ratio se calcule en divisant le capital restant dû au 1er janvier 2023 par l'épargne brute de 2022.

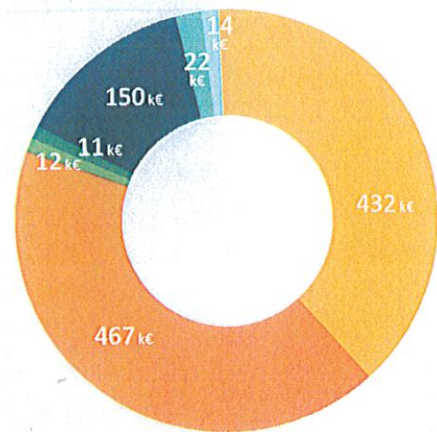
Le principal investissement pour 2023 porte sur l'extension de la garderie municipale. Le coût de l'architecte, des études et des travaux s'élève à 456 550 € HT. La taille actuelle de la garderie n'est plus compatible avec le nombre d'enfants utilisant les locaux, un dortoir sera également intégré dans cette extension, permettant un meilleur accueil de nos plus jeunes ; de plus les conditions de travail seront améliorées pour le personnel. Les

autres investissements concernent les travaux pluriannuels de voirie et la réfection des divers bâtiments communaux. Sur ce dernier projet, des subventions sont sollicitées, comme cela a été fait lors de la rénovation de la mairie en 2022 qui a été subventionnée à plus de 77%.

Enfin, la commune s'est engagée avec le Syndicat Départemental d'Énergie dans une démarche rénovation de l'éclairage public qui se poursuit en 2023. La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation selon l'agence de la transition écologique (ADEME). Cette démarche, couplée à une diminution du temps d'éclairage par jour, s'inscrit dans une volonté forte de la commune de contribuer à la maîtrise de la consommation électrique liée à l'éclairage dans un contexte de tensions sur l'approvisionnement électrique.

Ange Prioul, le Maire
Sophie Bléjean, Adjointe à l'urbanisme et aux finances

DÉPENSES FONCTIONNEMENT 2023 1 108 550 €

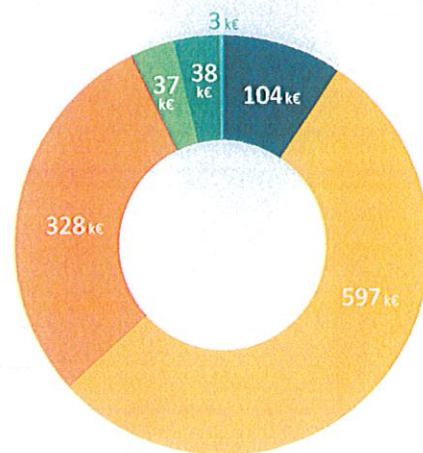


Charges courantes de fonctionnement	Résultat d'excédent prévu en 2023
- Eau, Combustibles, énergie, entretien matériel et mobilier	
- Cantine « Convivio » (47 k€)	
- Autres prestations : Interval, ... (60 k€)	
- Voirie (65 k€)	
- Maintenance : alarmes extincteurs installation électriques chauffage... (27 k€)	
Charges de personnel	
Atténuation de produits	

Charges de gestion courante	Charges financières (Intérêts des emprunts)
- Indemnités, CCAS...	
- Subventions aux associations (17 k€)	
- Autres contributions : école St Joseph, piscine de Guer (51 k€)	
Charges exceptionnelles et amortissements	

RECETTES FONCTIONNEMENT 2023 1 108 550 €

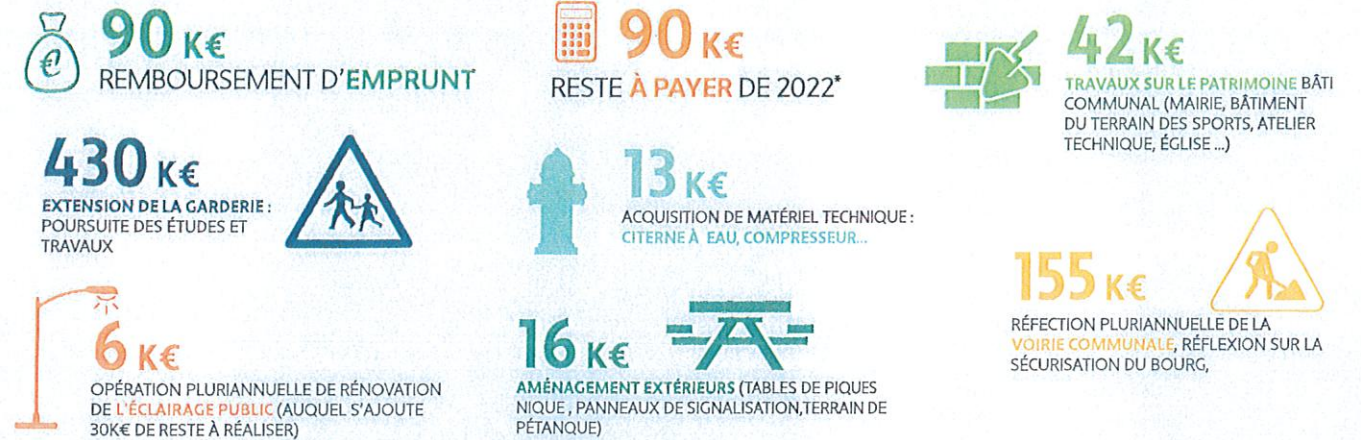
Ventes de produits	Dotation de l'État
- Redevance Orange, Enedis, concessions cimetière, enseigne postale...	
- Garderie scolaire (16 k€)	
- Restaurant scolaire (61 k€)	
Impôts et Taxes	Autres dotations et subventions
- Fonds de solidarité, fonds de péréquation, droits de place...	- Récupération TVA, taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, fonds de concours
- Taxes foncière et taxe d'habitation (388 k€)	Autres produits : revenus des locations
- Dotation de solidarité communautaire (communauté de commune de Brocéliande) (86 k€)	Produits exceptionnels : remboursements divers attendus type Ircantec ...
	Remboursement de charges : indemnités journalières, supplément familial de traitement...



! 1 k€ = 1000 € !

DÉPENSES INVESTISSEMENTS 2023 885 907 €

Principales opérations (détail sur la délibération du conseil municipal du 28 mars 2023 et sur demande à la mairie)



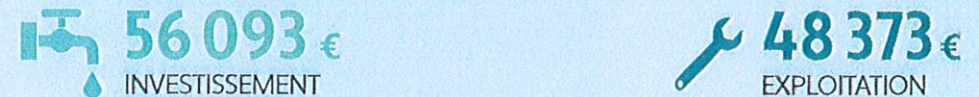
*études garderie et isolation de l'école, travaux d'éclairage public et de voirie, abri de touches, défense incendie, illuminations de Noël, autolaveuse...

RECETTES INVESTISSEMENTS 2023 885 907 €

Principales opérations (détail disponible sur la délibération du conseil municipal du 28 mars 2023 et sur demande à la mairie)

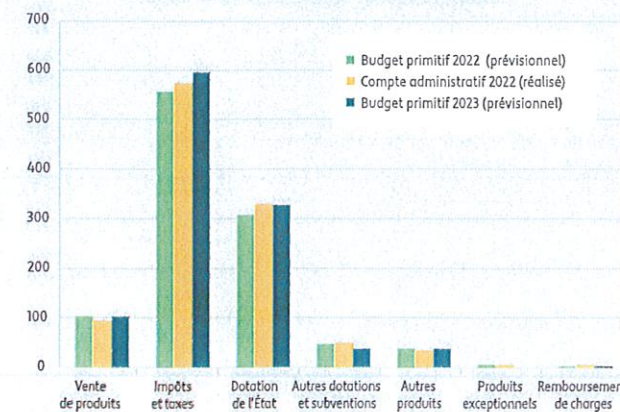


BUDGET ASSAINISSEMENT 2023



RÉALISATIONS 2022 ET ÉVOLUTION 2023 DU BUDGET

BUDGET 2022 / 2023 : Recettes de fonctionnement



BUDGET 2022 / 2023 : Dépenses de fonctionnement

